

# CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 MARS 2016

Compte-rendu

## BUDGET PRIMITIF 2016 ET FISCALITE

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de Riorges, **jeudi 17 mars 2016 à 20h30**, sous la présidence du maire Jean-Luc CHERVIN.

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL<sup>(1)</sup>, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Odette GRELIN, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Guillaume LARGERON, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

<sup>(1)</sup> Bernard JAYOL arrivé à 20 h 50 pour la question 2.1

*Absents avec excuses :*

Christian SEON, Isabelle BERTHELOT, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Rémy MUCYO, *conseillers municipaux*.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Bernard JAYOL (jusqu'à son arrivée)	Roland DEVIS
Christian SEON	Eric MICHAUD
Isabelle BERTHELOT	Martine SCHMÜCK
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Rémy MUCYO	Guillaume LARGERON

Alain CHAUDAGNE a été désigné secrétaire.

Monsieur le maire souhaite tout d'abord la bienvenue à Nicole AZY, conseillère municipale, de retour après une longue absence pour raisons de santé. Il se dit très heureux de la revoir au sein de l'assemblée.

Il présente ensuite le procès-verbal de la séance précédente du 11 février 2016 qui est adopté à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont abordées.

## **1. ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.1 Décisions municipales**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé et, en cas d'absence ou d'empêchement, à la première adjointe, une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Depuis la convocation à la séance du 11 février 2016, une décision municipale a été prise pour l'acceptation d'une indemnité d'assurance à la suite d'un sinistre.

Le conseil municipal donne acte au maire de cette décision.

## **2. FINANCES**

### **2.1 Vote du budget primitif de 2016**

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Le budget primitif de 2016 concerne le budget général et le budget annexe des Rives du Combray.

#### **1. Budget général**

La section de **fonctionnement** s'équilibre à 11 625 025,00 €.

En *dépenses*, on trouve les charges de personnel (44,88 %), les charges à caractère général (23,94 %), l'autofinancement (16,79 %), les autres charges de gestion (7,26 %), une opération d'ordre de transfert entre sections (5,32 %), les charges financières (1,79 %) et les charges exceptionnelles et dépenses imprévues (0,01 %).

En *recettes*, les impôts et le reversement de fiscalité représentent 75,41 %, les subventions, dotations et participations 11,20 %, les travaux en régie 8,88 %, les produits domaniaux et de gestion courante 3,28 % et les recettes diverses 1,24 %.

En ce qui concerne la section d'**investissement**, elle est équilibrée, en intégrant les reports 2015, à 7 130 759,74 €.

En *dépenses*, on trouve le déficit 2015 (29,12 %), la voirie et l'environnement (24,74 %), les bâtiments (19,08 %), les mouvements financiers (14,09 %), l'aménagement urbain et les études (7,98 %), le matériel, le mobilier et les véhicules (4,91 %) et les réserves foncières (0,09 %).

En *recettes*, l'affectation du résultat représente 43,25 %, le virement à la section de fonctionnement 27,82 %, l'emprunt 11,40 %, la dotation aux amortissements (opération d'ordre) 8,81 %, le FCTVA et la TLE 6,27% et les subventions, fonds divers et cessions 2,45 %.

Les principales opérations prévues en investissement concernent notamment :

- le dojo au complexe sportif Léo Lagrange
- l'aménagement de l'hôtel de ville
- la réfection de classes à l'école du Pontet
- la réfection de la cuisine et des loges à la salle du Grand Marais
- des travaux d'accessibilité dans des bâtiments communaux
- la route de Saint-Romain
- les aménagements urbains (Pontet 2010, ZAC des Canaux, Boulevard Ouest).

## **2. Budget annexe des Rives du Combray**

Ce budget regroupe les opérations d'aménagement de ce quartier.

La section de fonctionnement est équilibrée à 99,60 € et la section d'investissement à 216 271,00 €

Appelé à se prononcer, le conseil municipal approuve à la majorité absolue (26 voix pour et 7 voix contre) le budget primitif de 2016 (budget général).

Le budget annexe des Rives du Combray est adopté à l'unanimité.

### **2.2 Taux d'imposition 2016**

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Il est rappelé que les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'année 1998. Les orientations budgétaires discutées lors de la séance du 11 février 2016, sont en faveur du maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2015.

Le conseil municipal décide à la majorité absolue (26 voix pour et 7 voix contre) de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2016, dans les conditions suivantes :

- taxe d'habitation : 11,41 %
- foncier bâti : 27,84 %
- foncier non bâti : 67,26 %.

### **2.3 Marchés publics**

Rapporteur : Roland DEVIS, conseiller municipal délégué aux jumelages.

L'article 133 du code des marchés publics dispose qu'au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires, doit être communiquée au conseil municipal.

Un rapport récapitulatif des marchés publics notifiés au cours de l'année 2015 est présenté à l'assemblée qui en donne acte.

### **2.4 Octroi de subventions aux associations pour l'année 2016**

Rapporteur : Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

Le conseil municipal, avec 32 voix (Blandine LATHUILIERE ne prenant pas part au vote car faisant partie de l'association "Boutique Santé du Roannais") donne son accord sur les subventions à allouer aux associations pour l'année 2016, sachant qu'elles sont réparties en trois catégories :

- subventions octroyées en application d'une convention passée avec la ville (centre social de Riorges, centre musical Pierre Boulez, comité roannais de vacances et Ligue de l'enseignement) ;
- subventions annuelles de fonctionnement ;
- subventions exceptionnelles allouées pour la réalisation d'un projet, d'une manifestation ou permettant l'acquisition de matériel.

## **2.5 à 2.8 Actualisation des tarifs de location (salles et matériel technique)**

Rapporteurs : Michelle BOUCHET et Brigitte MACAUDIERE, conseillères municipales.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'actualisation, sur la base d'une augmentation de 2 %, des tarifs suivants :

- location des salles du château de Beaulieu pour les expositions ;
- location des salles polyvalentes municipales destinées à être mises à disposition des associations et autres usagers concernés (salle du Grand Marais et maison de quartier du Pontet) ;
- location de matériel technique pouvant servir pour les spectacles, à destination des collectivités, associations et autres organismes publics ;
- location du podium mobile à destination d'autres communes lors d'événements culturels et sportifs.

## **2.9 Equipement informatique – Demande de subvention**

Rapporteur : Nathalie TISSIER, adjointe, déléguée à la vie scolaire et à la citoyenneté.

La commune de Riorges envisage des investissements en matière d'informatique pour moderniser son fonctionnement, les relations avec les associations et l'équipement des écoles. La programmation des travaux est envisagée courant 2016 et le projet pourrait bénéficier d'une aide financière au titre de la réserve parlementaire de Jean-Claude FRECON, sénateur de la Loire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention aussi élevée que possible.

## **2.10 Eclairage public – Demande de subvention**

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Les mesures adoptées par la loi de finances 2016 traduisent la volonté de l'Etat de soutenir l'investissement public local. En particulier, une enveloppe de 500 000 M€ sera consacrée à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités.

La commune porte de grands projets d'investissement dont la transition énergétique et plus particulièrement l'éclairage public. Elle a pour objectif de diminuer la facture énergétique, la consommation électrique et d'abaisser le flux nocturne. Ces travaux de modernisation et d'amélioration des performances énergétiques de l'éclairage public sont susceptibles de bénéficier du fonds de soutien à l'investissement de l'Etat.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention aussi élevée que possible pour ces travaux.

## **3. CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **3.1 Avenant au marché d'études pour la révision générale du PLU**

Rapporteur : Jacky BARRAUD, adjoint, délégué aux logements, aux jardins familiaux et à la médiation.

En juillet 2012, le conseil municipal a approuvé le marché d'études à passer avec le groupement d'entreprises SYCOMORE-DEVES dans le cadre de la révision générale du PLU (plan local d'urbanisme). Un premier avenant a été approuvé le 11 décembre 2014, portant sur des prestations complémentaires pour les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et sur une étude environnementale.

En cours de marché, des prestations complémentaires ont été effectuées à la suite de l'avis défavorable rendu par les services de l'Etat sur le projet de PLU (reprise : du dossier pour un second arrêt, des panneaux d'exposition, des pièces réglementaires ainsi que le travail supplémentaire lié à la prise en compte de la modification n° 1 du SCoT).

Un avenant n° 2 doit être passé afin de prendre en compte ces prestations.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

### **3.2 Mise en place de repères de crues**

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

La protection contre les risques d'inondations rend nécessaire l'information des populations à propos des risques technologiques et naturels. La réglementation impose à la commune de procéder à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire et à installer à des endroits stratégiques, des repères fixes matérialisant les niveaux atteints par les eaux. Ceux-ci doivent être répartis sur le territoire de la commune exposé aux inondations et doivent être visibles depuis la voie publique. Ils doivent par conséquent être implantés en priorité dans les espaces publics et notamment aux principaux points d'accès des édifices publics fréquentés par la population.

Dans le cadre du contrat de rivières Renaison/Teyssonne/Oudan/Maltaverne, Roannaise de l'Eau propose d'accompagner la ville de Riorges en intégrant ces installations. Une convention doit être conclue pour fixer les engagements réciproques et les modalités du partenariat pour la mise en place des repères de crues et leur préservation.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

### **3.3 Constitution d'une réserve foncière**

Rapporteur : Thierry ROLLET, conseiller municipal délégué pour l'organisation de la fête des fleurs et des produits du terroir.

Dans le cadre de sa politique de réserves foncières, la commune envisage l'acquisition d'un terrain situé rue Pierre Dubreuil, représentant une superficie de 929 m<sup>2</sup>.

Un accord amiable étant intervenu avec la propriétaire, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette acquisition.

### **3.4 à 3.6 Quartier des Sables – Opération "Rives du Combray V"**

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

La commune poursuit son action dans le domaine de l'urbanisme en favorisant le renouvellement urbain. Dans le cadre de l'opération des Rives du Combray V, elle réalise les travaux d'équipements publics et fait supporter tout ou partie du coût aux différents aménageurs. En novembre 2014, le conseil municipal avait approuvé la vente de terrains à la société la Forézienne de Promotion. Or, le projet de cette dernière n'a pas été conduit à son terme et deux nouveaux projets ont été présentés :

- l'un par OPHEOR, pour la réalisation de 18 logements ;
- l'autre par la SCI Les Sables de Riorges, pour un lotissement composé de 18 logements.

Un accord amiable est intervenu avec les aménageurs pour la vente des terrains concernés. Un protocole sera conclu auparavant. Il a pour objet de prédéterminer les modalités administratives, techniques et financières de la réalisation des projets de construction.

Par ailleurs, en vue des futurs travaux et de l'accès aux habitations créées, le passage devra s'effectuer par les parcelles appartenant à la commune de Riorges. Une convention est donc proposée entre elle et les aménageurs pour fixer les modalités de la réalisation des travaux et la constitution d'une servitude de passage jusqu'à ce que la voie soit classée dans le domaine public.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- les protocoles d'accord à conclure avec OPHEOR et la SCI Les Sables de Riorges ;
- la vente des terrains ;
- la convention de travaux ainsi que la constitution de la servitude de passage.

### **3.7 ZAC du Pontet 2010 – Avenant à la convention publique d'aménagement**

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

La commune de Riorges a confié à Roanne Habitat, devenu OPHEOR, la mise en place et la réalisation de l'opération d'aménagement dénommée "Pontet 2010", dans le cadre d'une

convention publique d'aménagement. Cette opération est dévolue à l'accueil de l'habitat, d'activités économiques, commerciales et de services ainsi qu'aux équipements publics. Le conseil municipal approuve à l'unanimité un avenant à la convention en vue de la proroger de quatre ans, soit jusqu'au 30 avril 2020.

## **4. PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

### **4.1 Marché pour la réfection de la route de Saint-Romain**

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Dans le cadre des travaux de réfection et d'aménagement de sécurité de la route de Saint-Romain, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour ces travaux, conformément au code des marchés publics. La commission d'appel d'offres, au cours de sa réunion du 25 février 2016, a retenu l'entreprise EUROVIA DALA.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché à passer avec elle.

### **4.2-4.3 Acquisition de terrains**

Rapporteur : André CHAUVET, conseiller municipal et Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

La municipalité poursuit actuellement une politique de classement dans le domaine public de certaines voies.

A ce titre, et un accord amiable étant intervenu avec les propriétaires, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de terrains situés d'une part allée Germaine Tillion et d'autre part rue Georges Clémenceau.

### **4.4 Autorisation de passage et travaux en terrain privé**

Rapporteur : Thierry ROLLET, conseiller municipal délégué pour l'organisation de la fête des fleurs et des produits du terroir.

Dans le cadre de l'élargissement de l'impasse Champfleury et en vue de son aménagement futur, la ville de Riorges doit procéder à l'alignement d'une propriété. Afin de faciliter la circulation, une intervention est nécessaire sur une bande de terrain de près de 5 m<sup>2</sup>. La partie aménagée constituera une voirie et sera ultérieurement rétrocédée à la commune.

Une convention d'autorisation de passage et travaux en terrain privé doit être passée avec le propriétaire concerné afin de fixer notamment les limites d'intervention de la ville.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

## **5. ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE**

### **5.1 Chantiers éducatifs 2016**

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

La ville de Riorges organise depuis 2003, des chantiers éducatifs. L'objectif recherché est d'offrir à des jeunes l'accès à des travaux simples afin de percevoir un salaire pour financer un projet individuel ou collectif et de leur permettre de faire l'apprentissage du travail. Les chantiers portent sur les activités suivantes :

- ✓ entretien du domaine communal ;
- ✓ aide à la mise en place de manifestations ;
- ✓ aide à l'animation en accueil de loisirs ;
- ✓ aide aux personnes âgées en service restauration.

La ville de Riorges a l'intention d'organiser de nouveaux chantiers en 2016, sur les mêmes activités.

Des conventions seront passées avec le Département de la Loire et avec l'association Sésame pour promouvoir ensemble ce dispositif.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité d'une part l'organisation des chantiers éducatifs pour 2016, sous réserve de l'obtention des financements sollicités, et d'autre part les conventions à passer avec le Département de la Loire et l'association Sésame.

## **6. VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE**

### **6.1 Mise à disposition d'un bâtiment communal**

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

L'association riorgoise "Un temps pour un autre" a pour objet de :

- promouvoir les initiatives individuelles et collectives, notamment en mettant en œuvre des activités d'échanges de services et de savoirs ;
- favoriser le lien social et la coopération dans l'agglomération roannaise dans un esprit d'entraide, de partage et de bienveillance ;
- lutter contre la précarité et l'exclusion sociale, en valorisant les compétences de chacun dans le cadre d'un projet collectif ;
- favoriser une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

Elle a établi un lien privilégié avec le centre social et souhaite mettre en place ses activités en accueillant un public le plus large possible. Elle a besoin pour cela de pouvoir disposer d'un local de manière permanente.

Considérant l'intérêt que représente la démarche de l'association, il est proposé de mettre à sa disposition le local vacant de l'ex-musithèque.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition de locaux à passer avec elle.

### **6.2 Mardi(s) du Grand Marais – Convention de partenariat**

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Depuis plusieurs années, les éducateurs roannais de l'Unité éducative d'accueil de jour de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ont mis en place un "atelier du goût" avec les jeunes placés auprès de leur service. Cet atelier vise à valoriser les jeunes à travers la réalisation de prestations culinaires de qualité, tout en leur apprenant un minimum de la rigueur nécessaire à la pratique professionnelle de la cuisine et du service de restauration. La fourniture de repas aux artistes et techniciens participant à la programmation municipale "les Mardi(s) du Grand Marais" est apparue comme particulièrement propice à ces objectifs, permettant de plus un accès privilégié à une offre culturelle de qualité pour les jeunes, tout en leur faisant découvrir les métiers du spectacle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention passée avec la PJJ, fixant les modalités d'intervention de chacune des parties.

### **6.3-6.4 Exposition "A ciel ouvert" 2016**

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

L'événement d'art actuel "A ciel ouvert" organisé par la commune, se tiendra cette année du 4 juin au 4 septembre 2016. Le parcours propose sept œuvres professionnelles dans la plaine de la Rivoire, le parc Beaulieu et le parc du Prieuré. Par ailleurs, des œuvres seront réalisées dans un cadre scolaire, avec l'appui notamment d'artistes locaux. Dans ce cadre, Catherine CHANTELOUBE, artiste plasticienne, interviendra sur le temps périscolaire à l'école du Bourg, pour animer un parcours créatif en lien avec la manifestation : création d'une œuvre pour le site, découverte du travail des autres artistes et de leurs œuvres.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention à passer avec cette artiste, en vue de préciser les modalités pratiques et financières de son intervention.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de cet événement, le conseil municipal approuve à l'unanimité le contrat à passer avec l'association "la Volière" pour un concert programmé le dimanche 3 juillet 2016, dénommé "la Ballade du piano".

## **6.5 Fête de la musique**

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

La fête de la musique se déroulera le vendredi 17 juin 2016 sur la place de la République. Pour cette édition, la ville accueillera le groupe MAZALDA & CHEB LAKHDAR pour un concert intitulé '10s ORION RAÏ.

Afin de régler les modalités pratiques et financières de cette prestation, un contrat doit être passé avec l'entreprise La Curieuse.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

## **7. PERSONNEL COMMUNAL**

### **7.1 Adhésion au service hygiène et sécurité du CDG 42**

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

En complément du service commun Santé et Sécurité au Travail, l'adhésion au Service Hygiène et Sécurité du CDG 42 permet de bénéficier d'une prestation "information et conseil en prévention" donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusées sur le site internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à ce service ainsi que la convention correspondante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN